

Olivier Bobineau
Constance Lalo
Joseph Merlet

LE SACRÉ INCESTUEUX

LES PRÊTRES PÉDOPHILES



DESCLÉE DE BROUWER

Le sacré incestueux

Olivier Bobineau
Constance Lalo
Joseph Merlet

LE SACRÉ
INCESTUEUX
Les prêtres pédophiles

DESCLÉE DE BROUWER

Tous droits réservés
pour la France et les pays francophones.

© 2017, **Groupe Elidia**
Éditions Desclée de Brouwer
10, rue Mercoeur - 75011 Paris
9, espace Méditerranée - 66000 Perpignan

www.editionsddb.fr

ISBN: 978-2-220-08511-1
EAN pdf: 9782220086675

Introduction

La pédophilie dans l'Église, ou une réalité qui fait débat

« Juste avant que son frère Alain¹ ne soit ordonné, Norbert, entré au séminaire, était allé voir son responsable pour dénoncer le comportement du futur prêtre : “ Il n’est pas normal que mon frère soit ordonné prêtre, après ce qu’il m’a fait subir. ” Mais ses révélations ont constitué un motif de renvoi, et Norbert a dû quitter le séminaire. À l’époque, les agissements d’Alain étaient connus, mais ils ont préféré fermer les yeux. Norbert a été violé par son frère. Il l’avait dit à sa mère. Pas dans ces termes, mais en répétant : “ Avec ce qu’il m’a fait subir, il ne devrait pas être prêtre. ” » Une trentaine d’années plus tard, Denise, qui raconte cette histoire, découvre qu’Alain a aussi abusé de sept de ses enfants ; il sera condamné en 1997 à seize ans de prison.

Alors que la fin des années 1980 représente un tournant, désormais bien documenté², dans la prise de conscience de l’abus sexuel sur mineurs, qui a pris sa place dans le débat public sous le terme de « pédophilie », le milieu des années 1990 voit naître une nouvelle figure de délinquant sexuel : le « prêtre pédophile », dont Alain sera l’un des premiers exemples médiatisés. Le magazine catholique contestataire *Golias* identifie ainsi, dès 1997, au moins

1. Les noms ont été modifiés ; la liste des personnes interrogées se trouve en annexe.

2. Voir : Anne-Claude AMBROISE-RENDU, *Histoire de la pédophilie. XIX^e-XX^e siècle*, Paris : Fayard, 2014 ; Pierre VERDRAGER, *L’enfant interdit. Comment la pédophilie est devenue scandaleuse*, Paris : Armand Colin, 2013.

six prêtres condamnés dans les trois ans qui précèdent pour des abus sexuels sur mineurs³, de nature et d'ampleur variables, des attouchements aux viols, sur un seul enfant ou faisant jusqu'à une trentaine de victimes. Une fois les prêtres reconnus coupables et sanctionnés, le débat ne s'arrête pourtant pas : comme dans le cas d'Alain, l'attention se porte alors sur l'Église catholique, qui a formé des hommes, les a ordonnés (c'est-à-dire leur a conféré le statut, ou « ministère », de prêtre), et leur a confié des responsabilités, souvent dans des paroisses, qui les mettaient en contact avec des mineurs. Que savait-elle ? Que pouvait-elle deviner ? Qu'aurait-elle pu et dû faire pour empêcher ces agissements de se produire et de se répéter ?

Peu à peu, le scandale naît, puis enfle à l'encontre de l'Église. Certains observateurs, en France comme ailleurs, n'hésitent pas alors à dénoncer une forme de « panique morale⁴ », une réaction disproportionnée par rapport à la réalité constatée, voire un acharnement sur l'Église catholique. L'importance du phénomène interne à l'Église est tout particulièrement contestée : la pédophilie est bien plus présente en dehors de l'Église qu'elle ne l'est à l'intérieur ; elle existe dans tous les milieux en contact avec les enfants, en particulier l'enseignement et l'animation sportive ; les incestes, commis à l'intérieur des familles, sont les principales formes d'abus sexuel sur mineurs ; la pédophilie existe dans toutes les religions, et pas seulement dans l'Église catholique⁵. Ainsi, les prêtres pédophiles ne seraient-ils qu'un faux problème ?

La réalité du phénomène, comme nous le verrons, est difficile à cerner par des chiffres : de nombreux éléments, allant du faible taux de dénonciation au caractère tardif de la révélation des faits, parfois cinquante ans après que ceux-ci ont été commis, en passant par la très grande variété de faits d'abus sexuels sur mineurs, font obstacle à de véritables comparaisons fiables. La notion, courante,

3. Christian TERRAS, « Église et pédophilie : l'Évangile de la honte », *Golias Magazine*, n° 57, nov.-déc. 1997.

4. Philip JENKINS, *Pedophiles and Priests*, New York : Oxford University Press, 1996.

5. Gérard LECLERC, *L'Église face à la pédophilie*, Paris : Éditions de l'œuvre, 2010.

de «pédophilie» est elle-même porteuse d'ambiguïtés⁶; l'ouvrage emploie le terme, entré pleinement dans le langage courant, pour désigner les personnes qui se sont rendues coupables d'actes sexuels sur mineurs, que ces actes aient été obtenus de la victime par la force ou la contrainte, ou même sans recourir à de tels procédés. Telle est, en effet, la définition que retient le droit pénal français des atteintes sexuelles commises sur des enfants de moins de 15 ans: avant cet âge, l'enfant est considéré comme incapable d'un consentement, si bien que tout acte sexuel à son égard, même non contraint, est pénalement réprimé (article 222-7 du code pénal). De façon très révélatrice, la même règle s'applique également pour mineurs de plus de 15 ans lorsque ces actes sont commis par un membre de la famille ou par une personne qui «abuse de l'autorité qui lui confèrent ses fonctions» – catégorie dans laquelle les prêtres pédophiles entrent bien souvent. Si on se fonde sur les chiffres mêmes du Vatican, entre 2000 et 2010, des accusations de cet ordre ont été formulées à l'encontre de 3 000 prêtres pour des faits commis depuis cinquante ans environ, sur un total, en 2010, de 400 000 prêtres dans le monde – un chiffre faible, certes, mais pas un phénomène à minorer.

Mais l'existence pour l'Église catholique d'un effet de loupe sur la «crise des prêtres pédophiles» tient aussi, voire autant, à la perception de scandale qui l'entoure, et dont témoigne l'omniprésence médiatique de la question. Si le phénomène existe partout, pourquoi est-il si sensible lorsqu'il concerne l'Église? La perception de nombreux responsables de l'Église, voire de nombreux catholiques, a ainsi pu être celle que résume un évêque:

«Je pense à l'exemple de ce prêtre, "condamné à six mois de prison" – comme le titrait l'article – pour avoir caressé la poitrine d'une jeune fille. Alors qu'en dessous, un simple entrefilet mentionnait:

6. Il n'est pas rare d'entendre des responsables ecclésiastiques mobiliser une distinction entre «pédophiles» et «éphébophiles» pour viser, sous ce deuxième terme, les adultes sexuellement attirés par les adolescents, perçus comme à la fois plus responsables de leur orientation sexuelle déviante – et plus facilement assimilables à des homosexuels, selon un discours bien connu de l'Église (voir plus loin).

“Le tribunal et la cour d’assises ont condamné M. X à 11 ans de prison pour le viol de sa fille” » (B4).

Il y a donc bien un « scandale des prêtres pédophiles », et c’est ce scandale sur lequel nous voulons nous pencher.

Le regard des sciences sociales

Pour une telle approche, les ressources des sciences sociales – sociologie, anthropologie, droit, sciences politiques – sont précieuses. En effet, l’attention portée depuis les années 1980 à la pédophilie a pris essentiellement, à ce stade, une forme psychologique. Les autres sciences sociales, elles, sont restées en retrait : quelques articles ont été publiés ici ou là⁷, sans qu’il y ait, en France, une enquête scientifique. Reconnaissons que c’est un sujet à risque, car avoir l’ambition d’élaborer un système interprétatif de la crise que traverse l’Église, tant française qu’universelle, depuis le milieu des années 1990, présente des difficultés nombreuses. Les données sont parcellaires, et chaque question est au cœur de controverses politico-religieuses extrêmement sensibles où les accusations de « cathophobie » ou, à l’inverse, de complaisance envers l’Église ne sont jamais loin. Les affaires, les configurations et les pratiques diffèrent fortement d’un pays à l’autre, mais aussi d’un cas à l’autre. En outre, l’approche des sciences humaines est moins facile à accepter pour l’institution ecclésiale elle-même : une approche psychologique s’intéresse aux cas individuels et à leurs aspects possiblement pathologiques, mais est largement aveugle à l’éventualité de facteurs proprement institutionnels. En concentrant l’attention sur les moutons noirs, le regard sur l’organisation est laissé de côté.

Pourtant, de nombreux thérapeutes et spécialistes ayant travaillé sur la dimension psychologique de la pédophilie cléricale en sont arrivés à la même conclusion : si le passage à l’abus sexuel relève

7. Voir notamment les articles de Jean-Louis SCHLEGEL dans la revue *Esprit* : « L’Église catholique et la pédophilie », mai 2010 ; « Après le scandale de la pédophilie : quel modèle de prêtre dans l’Église catholique ? », décembre 2010.

essentiellement de facteurs individuels, il s'inscrit dans un environnement social qui peut l'encourager ou l'inciter. En particulier, nombre de psychologues ou psychiatres se réfèrent à une classification courante de la pédophilie⁸, qui répartit les personnes susceptibles de passer à l'acte en deux catégories : d'une part, les pédophiles « fixés », qui ont été attirés depuis l'adolescence par les enfants, de manière prioritaire ou exclusive ; d'autre part, les pédophiles « régressifs », pour lesquels cette attirance apparaît à l'âge adulte, et qui passent souvent à l'acte sous l'effet de facteurs extérieurs tels que le stress ou l'isolement⁹. Selon ces observateurs, les prêtres pédophiles se rangeraient plus souvent dans la seconde catégorie, pour laquelle l'environnement et les facteurs déclencheurs seraient décisifs¹⁰. Ainsi, plusieurs de ces auteurs identifient dans la culture cléricale des tendances ou des facteurs qui peuvent inciter au passage à l'acte en le facilitant : « Les réalités de la situation sociale et du climat moral de la prêtrise catholique constitueraient des facteurs significatifs de la perpétuation de l'abus sexuel tout autant que les facteurs génétiques ou psycho-dynamiques. Nombre d'hommes d'Église savent exactement de quoi je veux parler. Les aspects "cléricaux culturels" de l'abus doivent être traités avec une vigueur égale à celle que l'on emploie pour l'aspect psychiatrique¹¹. » Telle est l'ambition de ce livre.

8. Nicholas GROTH, Jean BIRNBAUM, « Adult sexual orientation and attraction to underage persons », *Archives of Sexual Behavior*, 1978, 7(3), p. 175-181 ; voir : FÉDÉRATION FRANÇAISE DE PSYCHIATRIE, *Psychopathologies et traitements actuels des auteurs d'agressions sexuelles*, Paris : John Libbey Eurotext, 2001, p. 419.

9. Geoffrey ROBINSON, *Le pouvoir déviant. Les abus dans l'Église catholique*, Québec : Éditions Novalis, 2010, p. 14 ; Mary Gail FRAWLEY-O'DEA, Virginia GOLDNER, *Predatory Priests, Silenced Victims, The Sexual Abuse Crisis and the Catholic Church*, New York : Taylor & Francis, 2007.

10. Marie KEENAN, *Child Sexual Abuse and the Catholic Church*, Oxford, Oxford University Press, 2012, p. 67-68.

11. Richard SIPE, *Celibacy in Crisis*, New York : Brunner-Routledge, 2003, p. 233 ; voir aussi : Mary Gail FRAWLEY-O'DEA, *Perversion of Power, Sexual abuse in the Catholic Church*, Nashville, Vanderbilt University Press, 2007.